



DEMANDE DE RÉSERVATION DE L'ÉCOLE : BAIGNADE ET PATINAGE

Remettre les formulaires au bureau de réservation des installations – recbookings@whitehorse.ca
 Centre des Jeux du Canada / Télécopieur : 668-8675 / Téléphone : 633-8518

École : _____

Téléphone : _____

Renseignements : _____ Courriel : _____

1. Inscrire toutes les journées pédagogiques et autres journées à exclure :

2. Créneaux horaires consécutifs pour faciliter le transport par autobus? (Oui / Non)
3. Périodes de patinage coïncidant avec les cours de natation pour remplir l'autobus? (Oui / Non)
4. Autres demandes : _____

Initiation à la natation : 2 ^e à 4 ^e année		
Année scolaire	Nombre d'élèves prévu (15 à 24)	Préférences (matin ou après-midi, période de l'année)

Nager pour survivre : 5 ^e à 7 ^e année		
Année scolaire	Nombre d'élèves prévu (15 à 30)	Préférences (matin ou après-midi, période de l'année)

CDC et baignade récréative : 2 ^e à 12 ^e année					
Niveaux scolaires	Nombre d'élèves				Préférences (matin ou après-midi, période de l'année)
	20 – 50	51 – 80	81 – 100	100+	

Patinage récréatif : M à 12 ^e année	
Niveaux scolaires	Préférences (matin ou après-midi, période de l'année)

Veillez indiquer tout renseignement complémentaire au verso.

Annexe A : Réservation de l'école – baignade et patinage

Responsable de la réservation des installations | Centre des Jeux du Canada

Tél. : 633-8518 | Téléc. : 668-8675 | recbookings@whitehorse.ca

	Whitehorse Lions Aquatic Centre	Arénas du Centre des Jeux du Canada
<i>Douches et vestiaires</i>	Hommes, femmes, familles	2 vestiaires et un vestiaire familial
<i>Heures</i>	De 9 h à 9 h 45 De 9 h 45 à 10 h 30 De 13 h à 13 h 45 De 13 h 45 à 14 h 30	De 9 h à 9 h 45 De 9 h 45 à 10 h 30 De 13 h à 13 h 45 De 13 h 45 à 14 h 30
<i>Périodes disponibles</i>	De septembre à juin Du mardi au vendredi	De septembre à juin Du lundi au vendredi
<i>Type d'utilisation</i>	Cours de natation et baignade récréative	Patinage et hockey
<i>Périodes de restriction</i>	Travaux d'entretien, programmes récréatifs et événements spéciaux	

Les réservations des installations de la Ville doivent être faites par le représentant désigné (la personne qui fait toutes les réservations au nom de l'école et qui continue d'assurer la liaison avec la Ville en ce qui a trait aux réservations pendant l'année scolaire) auprès du responsable de la réservation des installations de la Ville de Whitehorse, qui les approuve et les confirme.

La date limite des demandes de réservation des installations pendant l'année scolaire (septembre à juin) est le 1^{er} juin.

1. L'accès est fourni :
 - 1.1 au Centre de développement de l'enfant, à condition que cela ne nuise pas une autre école ou ne l'empêche pas d'utiliser les installations;
 - 1.2 à l'organisme Yukon Home Educators Society;
 - 1.3 aux écoles du ministère de l'Éducation du gouvernement du Yukon;
 - 1.4 aux écoles de la CSFY.
2. Les périodes de baignade et de patinage pour les écoles seront attribuées en fonction des priorités suivantes :
 - 2.1 Initiation à la natation (2 années par école)
 - 2.2 Programme Nager pour survivre
 - 2.3 Initiation à la natation pour les élèves d'autres niveaux scolaires dans une école
 - 2.4 Baignade récréative
 - 2.5 Patinage récréatif
 - 2.6 Demandes tardives : Toute demande faite au responsable de la réservation des installations après la date limite du 1^{er} juin sera acceptée sous réserve de leur disponibilité

Nota : Dans la mesure du possible, les périodes de baignade et de patinage devraient pouvoir coïncider si l'école le demande pour faciliter le transport par autobus. Si le nombre de participants par séance est inférieur à dix (10), la Ville se réserve le droit de jumeler la réservation à celle d'une autre école.

Les places dans les cours seront attribuées au moins deux semaines avant le début de l'année scolaire, dans la mesure du possible.

Les représentants des écoles sont invités à prendre rendez-vous avec le bureau de réservation des installations pour passer en revue les réservations ou les procédures.

SERVICES OFFERTS AUX ÉCOLES

Service	Durée	Niveau scolaire	Jours	Nombre	Coût	Notes
Initiation à la natation	Programme de 2 semaines (6 classes)	2-4	Mar. - Jeu.	15 à 24 élèves	36 \$ par élève	
Programme Nager pour survivre	Programme d'une semaine (3 classes)	4-7	Mar. - Jeu.	15 à 30 élèves	18 \$ par élève	
Baignade récréative	Réserve unique	1-12	Vendredi	20 à 50 élèves	3,30 \$ par élève	50+ : préavis de 2 semaines
Patinage récréatif	Réserve unique	Tous les niveaux scolaires	Lun. - Ven.	0 à 300 élèves	3,90 \$ par location de patins	Gratuit

Règles et mesures disciplinaires

- On s'attend à ce que les participants respectent toutes les règles régissant les installations du Centre des Jeux du Canada.
- Les participants qui ne se conforment pas aux règles peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires accompagnées d'un temps d'arrêt. Dans les cas plus graves, la collaboration des enseignants pourrait être nécessaire pour régler les problèmes de discipline.
- Les participants ne sont admis dans l'eau qu'en présence d'un sauveteur aux abords de la piscine ou de leur moniteur de natation.
- Les participants ne sont pas admis sur la glace pendant les travaux d'entretien.
- Des aides-enseignants pourraient devoir accompagner les participants ayant des besoins spéciaux dans la piscine. Ils devraient donc se préparer en conséquence en apportant leur maillot de bain.
- Un surveillant doit être en tout temps sur la glace pendant les périodes de patinage, et au centre aquatique pendant les périodes de baignade (dans la piscine ou aux abords de la piscine).
- Le Centre des Jeux du Canada recommande que tous les élèves portent un casque lorsqu'ils sont sur la glace. Le Centre des Jeux du Canada n'a pas de casques à mettre à la disposition des enfants. Lorsqu'il y a des rondelles et des bâtons de hockey sur la glace, toutes les personnes qui s'y trouvent doivent porter un casque.

Cours de natation

- Le personnel répond aux questions touchant les cours de natation en suivant l'ordre de priorité suivant :
 - en les portant directement à l'attention du moniteur de natation;
 - au chef d'équipe ou au coordonnateur des activités aquatiques;
 - au responsable de la réserve des installations pour donner suite.

Procédures liées à la réserveation de périodes de baignade et de patinage par l'école

9. Au début de l'année scolaire, chaque école recevra la confirmation des périodes de baignade et de patinage qui leur ont été attribuées. Veuillez communiquer immédiatement avec le responsable de la réserveation des installations si ces périodes ne conviennent pas.
10. En cas d'annulation, les écoles seront avisées.
11. Les écoles peuvent demander d'être placées sur une liste d'attente pour obtenir des périodes de baignade ou de patinage supplémentaires.
12. Le coordonnateur des activités aquatiques examine les demandes de dérogations aux lignes directrices s'appliquant aux périodes de baignade pour les écoles.
13. Les périodes de baignade récréative s'adressent aux groupes comptant 20 participants ou plus. Les groupes comptant moins de 20 participants seront facturés pour 20 participants.
14. Si plus de 50 élèves participent aux baignades, leur nombre doit être fourni deux semaines à l'avance pour garantir qu'il y aura suffisamment de sauveteurs.
15. La Ville ne peut accueillir des classes de maternelle ou de 1^{re} année pendant les périodes de baignade récréative, car tous les enfants de moins de 7 ans doivent être à portée de bras d'un adulte en tout temps, dans une proportion d'un adulte pour trois enfants. Il est recommandé que l'inscription à la baignade récréative des classes de 2^e année se fasse après le congé de Noël pour garantir que tous les élèves ont 7 ans révolus.
16. Afin de maximiser le temps de glace et d'accélérer le processus de location des patins, les enseignants devraient envoyer le formulaire de demande de location de patins à recbookings@whitehorse.ca au moins 24 heures à l'avance.
17. À la date de la période de patinage, les enseignants devraient percevoir les frais de location auprès des enfants ou donner le nombre de paires de patins requis au comptoir d'accueil, et la Ville facturera l'école.

Annulations

18. Toutes les annulations doivent être faites par écrit au bureau de réserveation des installations. Des frais d'annulation seront facturés à toute école qui omet de remettre un préavis adéquat.
19. Les annulations de dernière minute en raison de circonstances indépendantes de votre volonté (ex. problèmes de transport par autobus) ne seront pas facturées. Cependant, nous voulons être avisés de l'annulation le plus tôt possible.

Réserveation par l'école	Préavis minimal requis	Frais d'annulation
Baignade ou patinage	Préavis dépassant 14 jours	Gratuit
Baignade ou patinage	14 jours ou moins	Frais d'annulation ou de défaut de se présenter de 65 \$

Paiement

20. Toutes les écoles seront facturées mensuellement; le paiement immédiat au moment de la réserveation est accepté pour la location de patins.
21. Les écoles n'ont droit aux taux de l'Accord portant sur l'utilisation conjointe que pendant les heures de réserveation établies pour l'utilisation conjointe. Si une série de cours doit être modifiée, les coûts sont répartis au prorata.
22. Il incombe aux enseignants de confirmer le nombre exact d'élèves à l'arrivée au Centre des Jeux, y compris les élèves qui sont des membres actifs du Centre.
23. Les écoles seront facturées pour le nombre exact de participants ou pour le nombre minimal exigé lorsque ce nombre n'est pas atteint.

24. Les élèves qui sont des membres actifs du Centre n'auront pas à payer de frais supplémentaires pour l'utilisation des installations pendant les périodes d'utilisation conjointe, à moins qu'ils ne s'inscrivent à des cours (Initiation à la natation, Nager pour survivre). Ils seront toujours pris en compte dans les exigences relatives au nombre minimal requis.

Utilisation du Centre des Jeux du Canada à d'autres fins

25. Les écoles qui désirent utiliser d'autres installations du Centre (terrain multisports Coca-Cola, gymnase polyvalent Powerade, centre de conditionnement physique, aire de jeux pour les enfants ou piste de course Dasani) peuvent le faire en achetant des bracelets d'accès pour tous les élèves si des périodes destinées au public sont offertes.
26. Les écoles peuvent aussi louer le terrain multisports Coca-Cola, le gymnase polyvalent Powerade ou des salles de réunion pour leur usage exclusif.
27. Pour toute utilisation non assujettie à l'Accord portant sur l'utilisation conjointe, veuillez communiquer avec le responsable de la réserveation des installations.
28. Les classes doivent être au courant des directives sur l'entraînement des équipes. Avant d'utiliser le centre de conditionnement physique, il faut suivre une séance d'orientation sur le conditionnement physique et obtenir une dispense signée pour les jeunes.

FAQ À PROPOS DE L'UTILISATION DU CENTRE DES JEUX DU CANADA

Puis-je rejoindre ma classe dans l'eau pendant les cours?

Oui. Nous encourageons la participation des enseignants pendant ces activités. N'hésitez pas à vous joindre à l'une de vos classes pour apprendre avec vos élèves. Une participation active est requise de votre part, dans la piscine et aux abords de la piscine. Les élèves faisant l'objet d'une mesure disciplinaire devraient être signalés au moniteur de natation à la première participation.

Combien d'enfants par adulte peuvent être dans la piscine?

Les écoles sont tenues d'assurer la présence d'adultes responsables conformément aux ratios établis. Notre politique précise que tous les enfants de moins de sept ans doivent être à portée de bras d'un adulte en tout temps, dans une proportion d'un adulte pour trois enfants. Il est recommandé que l'inscription à la baignade récréative des classes de 2^e année se fasse après le congé de Noël pour garantir que tous les élèves ont 7 ans révolus. Toutes les réservations doivent respecter les exigences établies concernant l'âge et les ratios.

Combien d'élèves pouvons-nous emmener à la piscine pour des baignades récréatives?

Les possibilités de baignade récréative étant limitées, nous encourageons les écoles à remplir l'autobus lorsqu'elles viennent à la piscine. Nous pouvons facilement accueillir deux classes (jusqu'à 50 élèves) avec le personnel dont nous disposons, et même accueillir des groupes plus importants pendant la baignade pour toute l'école, avec préavis d'au moins deux semaines. Si vous n'envoyez pas de préavis pour annoncer l'arrivée d'un groupe important, votre groupe risque de ne pas être accueilli.

Idéalement, les baignades récréatives s'adressent à différents niveaux scolaires (ex. 2^e et 6^e année), afin de tirer le maximum des deux piscines du centre aquatique (les plus jeunes s'amuse dans la piscine ludique pendant que les plus vieux utilisent le tremplin pour plonger).

Pourquoi facturez-vous des frais pour les élèves qui sont absents?

Dans le cadre de l'Accord portant sur l'utilisation conjointe, la Ville de Whitehorse recouvre les coûts de dotation en personnel pendant les heures d'utilisation par les écoles. Nous avons organisé l'horaire de nos sauveteurs et entraîneurs en fonction de la taille moyenne des groupes. Les écoles reçoivent une facture pour le nombre minimal d'élèves requis.

Qu'arrive-t-il dans le cas des élèves qui sont des membres actifs du Centre?

Les élèves qui sont des membres actifs du Centre n'auront pas à payer de frais supplémentaires pour l'utilisation des installations pendant les heures d'école, à moins qu'ils s'inscrivent à des cours (Initiation à la natation, Nager pour survivre). Une preuve d'adhésion valide doit être présentée au comptoir d'accueil à l'arrivée.